

MAIRIE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 avril 2024 à 18 heures 30

Conseillers présents : Thierry RAVAT, Maire, Véronique CRENAUT-GAUDILLAT, Louis MERCIER, Sophie RAGONDET, adjoints, Gilles JEANNIN, Maud GARNIER, Franck LORY, Daniel LIOCHON, Dominique CAGNE, Brigitte LAURENT, Yann JOLY, Franck BERNARD

Conseillers absents excusés : Patrick DUBETIER pouvoir à Véronique CRENAUT-GAUDILLAT, Karine PHILIPPE pouvoir à Maud GARNIER, Hélène BLONDEAU pouvoir à Thierry RAVAT

Secrétaire de séance : Sophie RAGONDET

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 11 mars 2024

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Afin de maintenir les ressources de la commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 17,01 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29, 16 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34, 47 %

Charge Monsieur le Maire,

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

PROGRAMME TRAVAUX ONF

Le Maire présente la programmation annuelle de travaux en forêt pour l'année 2024 proposés par l'ONF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide la réalisation des travaux sylvicoles suivant le devis de l'ONF d'un montant de 12 530 € HT dont 7 670 € HT subventionnables.

Donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature du devis et de la convention correspondante.

CONVENTION ASSISTANCE ATD 71

Le Maire informe l'assemblée que l'agence technique départementale peut nous accompagner techniquement et juridiquement pour la maîtrise d'ouvrage du projet d'extension du bâtiment de l'école primaire au titre d'une convention d'assistance d'un montant de 14 425 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune et l'agence technique départementale de Saône et Loire pour un montant estimé de 14 425 € HT.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADHESION PEFC

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communales les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'adhérer à PEFC en inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite pour un montant de 163 €.

VENTE PARCELLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal le souhait de M. NIVET Maxime et Mme JACQUES Melyne d'acquérir une partie de la parcelle C 855 située Impasse de la Mare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de céder une partie de la parcelle C 855 d'environ 500 m² à M. NIVET et Mme JACQUES au prix de 1 € le mètre carré.

Dit que les frais de bornage et les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

SUJETS DIVERS

- Panneaux photovoltaïques : accord de la demande de déclaration préalable pour la pose sur les bâtiments municipaux.
- Travaux de réfection de la cuisine de la cantine du 15 au 27 avril.
- Mercredi 8 mai à 11 h, commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement.
- Projet agrandissement du bâtiment de l'école primaire, la consultation du marché de maîtrise d'œuvre est en cours et se terminera le 24 avril 2024 à 12h.
- Installation de la fibre à la mairie courant mai
-
- Cimetière : transferts des urnes de l'ancien au nouveau colombarium.

ELECTIONS EUROPEENNES

Le Maire informe le conseil municipal des dates des prochaines élections. Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 16 mai 2024 à 18 h 30.

La séance est levée à 20 h 22

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE, le 12 avril 2024

Le Maire
Thierry RAVAT

